Consulado General del Perú en París

AUTORISATION DE VOYAGE POUR LES MINEURS

Document délivré par le Consulat, permettant à un ou deux parents d'autoriser le voyage de leurs enfants mineurs.

Un mineur qui vit au Pérou et voyage à l'étranger sans l'un de ces parents, accompagné par un autre adulte, ou seul, doit avoir une autorisation de voyage. Cette mesure s'applique aussi pour les mineurs étrangers résidents au Pérou ou qui ont séjournée plus de 183 jours sur le territoire national.

Cette autorisation ne peut être utilisé qu'une seule fois et est remise à l'autorité péruvienne de l'immigration à la sortie du pays.
Les autorisations de voyage accordées par des notaires étrangers ne sont pas valables pour le système juridique péruvien, même lorsqu'elles sont ultérieurement apostillées.

Conditions préalables / formalités

- Prendre un rendez-vous en ligne : http://www.consulado.pe/es/paris/Paginas/Citas.aspx
- Parents péruviennes :
  - Être inscrit au registre consulaire. Dans le cas contraire, vous devez procéder à l'inscription le jour de votre RDV.
  - Présenter leur carte d'identité nationale (DNI)
- Parents étrangers :
  - Présenter leur passeport original en cours de validité
- Mineurs péruviennes :
  - Copie du DNI du mineur qui voyage
- Mineurs étrangers :
  - Copie du passeport en cours de validité du mineur qui voyage
- Copie du DNI de l'accompagnant du mineur lors du voyage
- Itinéraire de voyage (billet d'avion aller-retour)
- Informations concernant l'hébergement du mineur (réservation d'hôtel ou attestation d'accueil)

À noter

- La validité de l'autorisation de voyage est de 90 jours à compter de la date de délivrance.
- Le ministère des affaires étrangères du Pérou a mis en place le service d'envoi virtuel des autorisations de voyage afin de simplifier les délais et coûts d'envoi.
  Ce service peut être demandé lors du RDV au Consulat. Dans ce cas, il faut indiquer le nom, le prénom et le numéro de téléphone de la personne chargée de retirer la copie certifiée de l'autorisation de voyage auprès d'un bureau du ministère des affaires étrangères au Pérou.